

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 09 avril 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : **9**
- En exercice : **9**
- Présents à la séance :
- Qui ont pris part à la délibération : **5**
 - POUR : **5**
 - CONTRE : **0**
 - ABSENTION : **0**

Date de la convocation : 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 du mois d'avril, à **10 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : Mme Marie-Hélène PADOVANI, M. Pierre SAVELLI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Michel ROSSI et 4 conseillers **absents** : M. Jean ZUCCARELLI, M. Louis POZZO DI BORGO, M. Paul TIERI, M. Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur G. ROMITI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°272 du-09 04 2025

Domaine : Budget primitif 2025 – Principal

Le Conseil d'Administration ;

Vu les dispositions des articles L. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;
Vu la délibération datée du 25 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire ;
Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2025 ;

Le Président ayant donné lecture du rapport n° 2

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250409-2025-272-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 09 avril 2025

Délibération n°272 du 09 04 2025

Domaine : Budget Primitif 2025- Principal

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Décide d'adopter le budget primitif Eau potable 2025 de la régie, en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit et joint en annexe à la présente délibération :

BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses totales	Recettes totales
Section Fonctionnement	4 758 394€	4 758 394€
Section investissement	601 177,17€	601 177,17€
TOTAL	5 359 571,17€	5 359 571,17€

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250409-2025-272-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025 Page 2 sur 2
